



## COMMUNE D'ILLATS

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mille huit, le trois septembre, le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOURG, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 21 août 2008

**PRESENTS** : MM et Mmes Ph. DUBOURG, R. CARSANA, J. Ph. PROVOST, B. LACOSTE, E. BANOS, C. BUZOS, Cl. DUBOURG, D LESCURE, R. PASTOL, P. PEIGNEY, S. VALLOIR.

**REPRESENTES** : Ph. VINCENT (procuration à Ph. DUBOURG), G. BELIN (procuration à B. LACOSTE), R. BIARNES (procuration à R. CARSANA), P. URBANO (procuration à P. PEIGNEY).

**Secrétaire de séance** : Brigitte LACOSTE

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 juillet 2008 est approuvé à l'unanimité.

#### **ORDRE DU JOUR :**

- ⇒ Délibérations
- ⇒ Questions diverses

#### **1) EMPRUNT CAISSE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL - 100 000 €**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire de recourir à un emprunt, d'un montant de **100 000 €**, pour financer les travaux à l'Eglise Saint Laurent d'ILLATS, l'effacement du réseau téléphonique sur la route de Saint Michel de Rieufret, ainsi que le **reprofilage** des pistes forestières.

Parmi les propositions qui ont été faites par les différents organismes financiers, l'offre de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Gironde est la plus avantageuse pour la commune : prêt trimestriel de **100 000 €** pour une durée de **15 ans** soit **60 trimestres** à **5 %**, (**Prêt à taux fixe, échéances constantes**)

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte ces propositions, et mandate Monsieur le Maire pour souscrire cet emprunt aux conditions ci-dessus indiquées.

Monsieur le Maire est chargé de signer le contrat et toute pièce concernant ce dossier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **2) EMPRUNT CAISSE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL - 7 500 €**

De même, il convient de financer l'installation de la vidéo surveillance au stade de football, laquelle a été endommagée lors d'un vol, en avril dernier. La Caisse Régionale de

Crédit Agricole Mutuel de la Gironde propose un prêt trimestriel de **7 500 €** pour une durée de **5 ans** soit **20 trimestres** à **5.12 %**, (**Prêt à taux fixe, échéances constantes**).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte ces propositions, et mandate Monsieur le Maire pour souscrire cet emprunt aux conditions ci-dessus indiquées.

Monsieur le Maire est chargé de signer le contrat et toute pièce concernant ce dossier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### 3) INSCRIPTION ET VIREMENTS DE CREDITS (PISTES FORESTIERES ET VIDEO SURVEILLANCE)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2008 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les inscriptions et virements de crédits ci-après, afin de **financer** les investissements suivants :

- travaux pistes forestières 2008
- vidéo surveillance stade

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Dépenses imprévues (DF)	022	<b>676 €</b>		
Virement à la section d'investissement (DF)			023	1 672 €
Virement de la section de fonctionnement (RI)			021	1 672 €
Vidéo surveillance stade de football (DI)			2135 220	8 372 €
Travaux pistes forestières (DI)			2151 211	18 100 €
Emprunt pistes forestières (RI)			1641 211	17 300 €
Emprunt vidéo surveillance (RI)			1641 220	7 500 €
Autres produits exceptionnels (RF)			7788	996 €

Le Conseil approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

### 4) RACCORDEMENT TICKET BLEU M. SANZ « MOUNIC »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune doit procéder à l'extension du réseau électrique basse tension au lieu dit « Mounic », afin d'alimenter le terrain appartenant à Monsieur Alain SANZ.

Ces travaux seront effectués par le Syndicat Départemental d'Energie Electrique, dans le cadre des raccordements « ticket bleu ». La subvention d'équipement à verser au SDEEG, pour cette réalisation, s'élève à **3 465 €**.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ce financement

Délibération adoptée à l'unanimité.

### 5) VIREMENT DE CREDITS N° 5 ALIMENTATION GAZ NATUREL SALLE OMNISPORTS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite de l'installation des aérothermes à la salle **omnisports**, il **convient** de procéder au raccordement de ces derniers au réseau de gaz naturel. Les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2008 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après, - :

**COMMUNE D'ILLATS**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 3 SEPTEMBRE 2008**

L'an deux mille huit, le trois septembre, le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOURG, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 21 août 2008

**PRESENTS** : MM et Mmes Ph. DUBOURG, R. CARSANA, J. Ph. PROVOST, B. LACOSTE, E. BANOS, C. BUZOS, Cl. DUBOURG, D LESCURE, R. PASTOL, P. PEIGNEY, S. VALLOIR.

**REPRESENTES** : Ph. VINCENT (procuration à Ph. DUBOURG), G. BELIN (procuration à B. LACOSTE), R. BIARNES (procuration à R. CARSANA), P. URBANO (procuration à P. PEIGNEY).

**Secrétaire de séance** : Brigitte LACOSTE

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 juillet 2008 est approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

- ⇒ Délibérations
- ⇒ Questions diverses

**1) EMPRUNT CAISSE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL - 100 000 €**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire de recourir à un emprunt, d'un montant de **100 000 €**, pour financer les travaux à l'Eglise Saint Laurent d'ILLATS, l'effacement du réseau téléphonique sur la route de Saint Michel de Rieufret, ainsi que le **reprofilage** des pistes forestières.

Parmi les propositions qui ont été faites par les différents organismes financiers, l'offre de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Gironde est la plus avantageuse pour la commune : prêt trimestriel de **100 000 €** pour une durée de **15 ans** soit **60 trimestres** à **5 %**, (**Prêt à taux fixe, échéances constantes**)

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte ces propositions, et mandate Monsieur le Maire pour souscrire cet emprunt aux conditions ci-dessus indiquées.

Monsieur le Maire est chargé de signer le contrat et toute pièce concernant ce dossier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2) EMPRUNT CAISSE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL - 7 500 €**

De même, il convient de financer l'installation de la vidéo surveillance au stade de football, laquelle a été endommagée lors d'un vol, en avril dernier. La Caisse Régionale de

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Dépenses imprévues (DF)	022	1 250 €		
Virement à la section d'investissement (DF)			023	1 250 €
Virement de la section de fonctionnement (RI)			<b>021</b>	<b>1 250 €</b>
Aménagement structures sportives (DI)			2313 207	1 250 €

Le Conseil approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

#### 6) REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par application du taux de 100 % par rapport au plafond de 0,035 €/mètre de canalisation de distribution prévu au décret visé ci-dessus et sur la base des éléments de calcul suivants :

**Montant de la redevance PR = (0.035 € x L) + 100 €** (L représente la longueur des canalisations de distribution de gaz implantées sur le domaine public communal).

Sur la commune d'ILLATS, deux redevances sont applicables :

- **TOTAL INFRASTRUCTURES GAZ FRANCE**, pour une longueur de canalisations de **1 762.69 mètres**
- **GAZ RESEAUDISTRIBUTION FRANCE**, pour une longueur de canalisations de **5 822 mètres**

Ce montant sera revalorisé chaque année :

- sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implanté sur le domaine public communal,
- par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### 7) REGLEMENT GAN ASSURANCES (VOL ET DEGRADATIONS STADE DE FOOTBALL)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un vol avec effraction et destruction a eu lieu le 9 avril 2008 au stade de football de la commune d'ILLATS. Le système de vidéo surveillance a été endommagé.

Après déclaration, GAN Assurances accorde à la commune un règlement de 996.98 € pour ce sinistre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ce règlement qui sera encaissé à l'article 7788.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**8) PAIEMENT FACTURE GARAGE MILLARD (MISE EN FOURRIERE VEHICULE)**

Monsieur le Maire indique qu'à sa demande et en liaison avec les services de la gendarmerie, une Clio stationnant depuis quelques temps place de l'église, a été mise en fourrière par le GARAGE MILLARD à LANGON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE de payer au **GARAGE MILLARD**, 69 cours du 14 juillet à LANGON, la facture relative à cette opération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**9) RECOURS A L'ASSOCIATION ETIQ (REMPLACEMENT AGENTS ABSENTS POUR MALADIE OU AUTRE)**

Monsieur le Maire précise que l'association intermédiaire ETIQ, dont le siège est situé à PORTETS, est sollicitée par la commune, dans le cas de remplacements urgents, d'agents. Il propose au conseil municipal de l'autoriser à recourir à cette association en cas de besoin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'avoir recours à l'Association intermédiaire ETIQ, en cas de nécessité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**10) ANNULATION SUBVENTION ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION ILLADAISE DES FETES LORS DU VOTE DU BUDGET**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une subvention d'un montant de 2 290 € a été versée à l'Association Illadaise des Fêtes, le 2 mai 2008, à la suite du vote du budget 2008.

Cette subvention est attribuée à l'association, chaque année, dans le cadre de l'organisation des Fêtes de la Saint Roch.

Les festivités ayant été organisées cette année par la municipalité, Monsieur le Maire rappelle qu'il a demandé à Monsieur Robert SKRZYPCZYK, Président, de bien vouloir reverser cette somme à la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, annule la subvention attribuée à l'Association Illadaise des Fêtes, d'un montant de 2 290 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 25.

**LE MAIRE,**

**LA SECRETAIRE,**

**LE CONSEIL,**